

DETERGLASS

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

smeg DETERGLASS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

SMEG s.p.a.
Via Leonardo da Vinci 4,
42016 – GUASTALLA
ITALIA

No. de téléphone

+39-0522-8211

No. Fax

+39-0522-821592

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS: chemicals@smeg.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CAV Niguarda – MILANO Tel. +39 02-66101029
ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Aquatic chronic 2 H411

STOT SE 3 H335

Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Classification C, R35

N, R51/53

Xi, R37

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de sodium;métasilicate de disodium

Informations complémentaires

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger



Corrosif



Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

35	Provoque de graves brûlures.
37	Irritant pour les voies respiratoires.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
27/28	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec . . . (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient métasilicate bisodique;hydroxyde de sodium

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

métasilicate bisodique

No. CAS 10213-79-3
No. EINECS 229-912-9
Concentration $\geq 10 < 25$ %
Classification C, R34
Xi, R37

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314
STOT SE 3 H335
Eye Dam. 1 H318
Met. Corr. 1 H290

carbonate de sodium

No. CAS 497-19-8
No. EINECS 207-838-8
Numéro d'enregistrement 01-2119485498-19-0028
Concentration $\geq 1 < 10$ %
Classification Xi, R36

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

hydroxyde de sodium

No. CAS 1310-73-2
No. EINECS 215-185-5
Numéro d'enregistrement 01-2119457892-27
Concentration $\geq 10 < 25$ %
Classification C, R35

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314	$\leq 2 < 5$
Skin Corr. 1A	H314	≥ 5
Skin Irrit. 2	H315	$\leq 0,5 < 2$
Eye Irrit. 2	H319	$\leq 0,5 < 2$

troclosène sodique

No. CAS 2893-78-9
No. EINECS 220-767-7
Concentration $\geq 1 < 10$ %
Classification Xn, R22
Xi, R36/37
O, R8
N, R50/53
E, R2
R31

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Aquatic Chronic 1	H410
Aquatic Acute 1	H400
Eye Irrit. 2	H319
Ox. Sol. 2	H272
STOT SE 3	H335

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3 H335 >= 0,1

4. Premier secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 14

Concentration/H₂O 10 %

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

évaluation non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Dégagement de chlore au contact des acides. Réaction fortement exothermique avec les acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

troclosène sodique

Espèces rat

DL 50 1400 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

troclosène sodique

Espèces rat

DL 50 > 5000 mg/kg

Source IUCLID

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non determine

Toxicité pour les poissons (Composants)

troclosène sodique

Espèces Lepomis macrochirus

CL 50 0,28 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Source IUCLID

Toxicité pour les daphnies (Composants)

troclosène sodique

Espèces	Daphnia magna
CL 50	0,18 à 0,21 mg/l
Durée d'exposition	48 h
Source	IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de sodium, troclosène sodique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

Carte pour désignation du danger 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Quantité limitée 1 kg

Les catégories de transport 2

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Code de restrictions en tunnels E

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

CORROSIVE SOLID, N.O.S. (sodium hydroxide, troclosene sodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin

Code IMDG «groupes de séparation» 18 Alcalis

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

CORROSIVE SOLID, N.O.S. (sodium hydroxide, troclosene sodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie 9.II Substances dangereuses pour l'environnement 200.000 kg 500.000 kg

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

phosphates

moins de 5 %:

agents de blanchiment chlorés

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 1

Remarque

Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

16. Autres informations

phrases R de la rubrique 3

2	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
22	Nocif en cas d'ingestion.
31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
34	Provoque des brûlures.
35	Provoque de graves brûlures.
36	Irritant pour les yeux.
36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
37	Irritant pour les voies respiratoires.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Ox. Sol. 2	Matière solide comburante, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel